

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7347638901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7347638901>

Cette annonce a été mise en ligne le **21 novembre 2023** sur **Agriculteur Normand-web**
Pour le département : **14 - CALVADOS**

ECURIE A.M.V.
Société à responsabilité limitée
Capital social : 7 500 euros
Siège social : rue de la Fresnaye et rue du Marché
Couvert
14700 FALAISE

819 813 205 RCS CAEN

Par décision du 17 novembre 2023, la société HOLDING DU MARCHE COUVERT, société de participation financières de profession libérale à responsabilité limitée au capital de 701 435 euros, dont le siège social est situé rue de la Fresnaye et rue du Marché Couvert, FALAISE (14700) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 799 919 816 a, en sa qualité d'associée unique de la société ECURIE A.M.V., décidé la dissolution de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société ECURIE A.M.V. au profit de la société HOLDING DU MARCHE COUVERT, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de CAEN.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de CAEN.

Pour avis
La Gérance

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex

